

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 18 juillet 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 11 juillet 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme BORY Annie, M. GODINOT Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. AUBRET Alain, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41      Nombre de présents : 30      Nombre de votants : 36

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. HERTZOG Etienne, M. LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : M. MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, M. HERTZOG Etienne à M. BERTHELIER Bruno, Mme CALLEN Marie-Christine à M. AUBRET Alain, M. DESCAVE Guillaume à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : M. MOULIN Bernard. (Vougy).

**N°2024/N°122****OBJET : AVENANT N°1 – CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE - LOT N°5 « MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES EN ALUMINIUM ».**

Monsieur le Président rappelle que la collectivité a conclu un marché de travaux relatif à la construction d'une piscine intercommunale, notifié le 3 juillet 2023, divisé en 20 lots pour un montant global de 9 097 564.45 € HT.

Le lot n°5 concerne « les menuiseries intérieures et extérieures en aluminiums » et a été attribué à la société BLANCHET GROUPE, Métallerie du Forez, pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 697 639.72 € HT

Montant TTC : 837 167.66 € TTC

Afin de respecter les normes incendie et pour être conforme au dossier d'autorisation d'urbanisme tel que déposé, le projet nécessite des modifications des menuiseries.

En phase chantier, il s'avère que plusieurs portes n'ont pas été prévues avec un degré de résistance au feu suffisant au regard de la réglementation incendie, le présent avenant vise à corriger cela en complétant le marché de l'entreprise à hauteur du surcoût d'achat occasionné. Ce surcoût est connu puisque nous avons un prix marché. A noter que des économies ont été par ailleurs réalisées et que l'entreprise a aussi consenti un effort sur sa marge.

L'ensemble de ces modifications entraîne les conséquences suivantes sur le montant des prestations :

- Moins-value de 6 007.07 € HT ;
- Plus-value de 40 450.00 € HT ;
- Soit au total une plus-value de 34 442.93 € HT.

Considérant l'article R2194-8 du code de la commande publique : « Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies ».

Le présent avenant est conforme aux dispositions réglementaires précitées en ce sens que les modifications prévues représentent 4.94% d'augmentation au regard du montant initial du marché.

Il est donc aujourd'hui proposé de valider et signer un avenant actant les modifications précitées.

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 34 442.93 €

Montant TTC : 41 331.52 €

% d'écart introduit par l'avenant : 4.94 % d'augmentation au regard du montant initial du marché

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 732 082.65 €

Montant TTC : 878 499.18 €

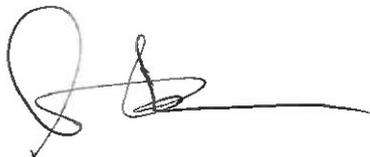
Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique

Vu la délibération n°N2023/096 en date du 15 juin 2023

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve l'avenant n°1 relatif au marché de construction d'une piscine intercommunale – lot n°5 « menuiseries intérieures extérieurs aluminium vitreries » d'un montant de 34 442,93€ HT ;
- valide le nouveau montant du lot n°5 à 732 082.65 € HT (hors révision des prix), autoriser M. le président à signer ledit avenant ;
- dire que les dépenses sont prévues en investissement sur le budget piscine nouvelle.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Vougy  
M. Bernard MOULIN



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240718-2024-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2024  
Publication : 25/07/2024